

Règlement financier de l'établissement



TARIFS : Année 2026 / 2027

	Maternelle	Élémentaire	Collège
Contribution des familles Lorsqu'une même famille a plusieurs enfants simultanément scolarisés dans l'établissement, une réduction est appliquée sur la participation des familles, selon les modalités suivantes : – 15 % de réduction à partir du deuxième enfant , appliquée à l'aîné de la fratrie ; – 30 % de réduction à partir du troisième enfant , appliquée à l'aîné de la fratrie.	1 275 €	1 340 €	1 220 €
Frais pédagogique (<i>sorties, spectacles...</i>)	35 €	35 €	35 €
Badge	5 €	5 €	5 €
- Restauration sur 4 jours	1050 €	1050 €	1050 €
- Restauration 3 jours	787.50 €	787.50 €	787.50 €
- Restauration sur 2 jours	525 €	525 €	525 €
- Restauration sur 1 jour		262,50	262,50
PAI (<i>enfant avec allergies apportant son repas</i>)	210 €	210 €	210 €
Repas occasionnel	9 €	9 €	9 €
Cotisation A.P.E.L (<i>Une par famille, facultative</i>)	27 €	27 €	27 €
- Garderie du matin 4 jours <i>de 7h30 à 8h20</i>	370 €	370 €	
- Garderie 2 jours	185 €	185 €	
- Garderie ou étude dirigée <i>de 16h30 à 17h30</i>	482 €	482 €	
- Garderie ou étude 3 jours	361.50 €	361.50 €	
- Garderie ou étude 2 jours	241 €	241 €	
- Garderie ou étude 1 jour	120,50	120,50	
- Garderie ou étude dirigée <i>de 16h30 à 18h</i>	559 €	559 €	
- Garderie ou étude 3 jours	419.25 €	419.25 €	
- Garderie ou étude 2 jours	279.50 €	279.50 €	
- Garderie ou étude 1 jour	139.75	139.75	
Étude et garderie occasionnelle Matin ou soir	7 €	7 €	

Frais d'inscription et de réinscription

- **Frais de dossier** : 40 € par unité pédagogique (non remboursables en cas de désistement).
- **Acompte d'inscription** (déduit de la facture annuelle) :
– 150 € pour un **élève externe** – 200 € pour un **élève demi-pensionnaire**
(*Non remboursable sauf cas exceptionnel, sur décision des chefs d'établissement.*)

Modalités de paiement

Une facture annuelle est envoyée en septembre, déduction faite de l'acompte.

Trois modes de paiement sont proposés :

1. **Prélèvement automatique mensuel** (recommandé) :
 - en **9 mensualités**, prélevées le **8 de chaque mois** (octobre à juin)
 - les frais de rejet seront à la charge des familles
2. **Carte bancaire** via le site **École Directe**
3. **Chèque ou espèces** (en cas exceptionnel) – reçu fourni par le service comptable

Modification de prestation (cantine, garderie, étude, etc.) :

Uniquement au début de chaque trimestre, sur demande écrite à la comptabilité :

- avant le **7 décembre 2026** pour le 2^e trimestre
- avant le **8 mars 2027** pour le 3^e trimestre
Tout mois entamé reste dû.

Objet de la contribution des familles

La contribution familiale permet de financer :

- les projets éducatifs,
- les équipements pédagogiques,
- les dépenses de fonctionnement (eau, électricité, personnel OGEC...),
- les cotisations aux structures de l'Enseignement Catholique.

Elle est due annuellement, quelle que soit la durée d'absence de l'élève.

Frais pédagogiques

Montant forfaitaire couvrant les sorties scolaires et interventions extérieures.

Si la totalité n'est pas utilisée, le solde sera remboursé. En cas de dépassement, un complément sera demandé en fin d'année.

Demi-pension

1. Participation régulière :

L'élève est inscrit à la cantine tous les jours scolaires.

Aucun repas ne sera décompté, sauf absence de plus de 2 semaines, avec certificat médical et demande écrite.

2. Repas occasionnels :

Recharge de carte à l'avance : **9 € / repas**

3. Élèves avec PAI :

Une contribution symbolique est demandée pour couvrir les charges liées à l'accueil spécifique (personnel et fluides).

Étude et garderie

- Service facultatif
- En cas de présence occasionnelle : recharge de carte à l'avance – 7 €
- En cas d'inscription régulière, tarif au forfait mensuel

En maternelle : Pour les activités périscolaires débutant à 16h30, un goûter est nécessaire.
Si aucun goûter n'est fourni par la famille, l'école en mettra un à disposition, qui sera facturé au tarif "garderie occasionnelle" (7 €).

Cotisation A.P.E.L.

- Montant fixé par l'association
 - Permet de soutenir les actions en faveur des élèves, et inclut l'abonnement à *Famille & Éducation*
 - Adhésion facultative : refus possible par courrier à la comptabilité avant le 14 septembre 2026
-

Assurance scolaire

L'assurance scolaire est fournie à tous les élèves via la Mutuelle Saint-Christophe.
Elle couvre les dommages subis (et non causés) par l'élève, ainsi que les voyages scolaires.

En cas de difficulté financière

En cas de difficulté, il est impératif de contacter rapidement le service comptabilité ou de solliciter un rendez-vous avec la direction.

L'O.G.E.C. se réserve le droit :

- d'engager des démarches de recouvrement en cas d'impayés,
 - de refuser la réinscription de l'élève l'année suivante.
-

Contact du service comptabilité

Tél. : 01 48 11 16 50

Mail : compta.ndv@laposte.net ou EcoleDirecte

Accueil physique :

Lundi et mardi : 8h30 – 11h30

Jeudi : 15h00 – 17h30